

CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA
SESSION 2021-1
RAPPORT DU JURY

La session 2021-1 du concours d'accès à l'institut régional d'administration (IRA) de Bastia s'est déroulée entre le 24 mars 2021, date des épreuves écrites, et le 5 juin 2021, date de la délibération finale. L'ensemble des jurys tient à exprimer ses remerciements au directeur de l'IRA, Gérard Clérissi, à l'équipe de direction de l'IRA qui a mis en place, avec ses équipes, une organisation remarquable et tout particulièrement à Christel Virgitti et Didier Grassi, en charge des concours. Au-delà des contraintes liées au respect des conditions sanitaires, ils ont permis aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité.

Les épreuves écrites se sont parfaitement déroulées, avec l'appui des centres d'examen métropolitains et ultramarins. Concernant les épreuves orales en visioconférence que nos correspondants soient également vivement remerciés pour leur professionnalisme et leur réactivité pour gérer des imprévus liés notamment aux contraintes de la crise sanitaire.

Les futurs candidats trouveront dans ce rapport du jury, comme dans les précédents, des constats qu'ils sauront utilement transposer dans le cadre des prochaines sessions.

1. Le jury

Comme lors des sessions précédentes, les membres des jurys appartiennent, selon les exigences de composition équilibrée entre les femmes et les hommes, à des administrations différentes dans lesquelles les attachés d'administration de l'État sont susceptibles d'exercer.

Tous les membres du jury ont participé à une formation permettant d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de renforcer la cohérence des approches, afin d'assurer aux candidats une équité de traitement.

2. Les données statistiques

1385 candidats se sont inscrits à cette session (495 hommes et 890 femmes), 708 se sont présentés (269 hommes et 439 femmes). Pour cette session, le nombre total de postes ouverts était de 76, répartis sur les trois concours, concours externe, concours interne, troisième concours. Tous les postes ont été pourvus avec 29 hommes et 47 femmes ; des listes complémentaires ont été établies.

Données statistiques relatives à chacun des concours- IRA de Bastia

	Externe	Interne	3ème concours
Nombre de postes	38	30	8
Nombre d'admis à concourir	837	454	94
Nombre de présents	434	227	47
Nombre d'admissibles	112	90	24
Barre d'admissibilité (en points)	77,13	51,08	61,25
Nombre d'admis (liste principale)	38	30	8
Barre d'admission (en points)	190,51	169,09	184,96
Nombre de candidats sur la liste complémentaire	10	5	3

3. ÉPREUVES ECRITES :

Le questionnaire à choix multiple

La phase d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès aux IRA comporte une épreuve de questionnaire à choix multiples régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019¹ :

« Art. 3. – La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. »

Le barème de cette épreuve était le suivant :

- bonne réponse : +1 point ;
- abstention : 0 point ;
- mauvaise réponse : -1 point.

En outre, toute note inférieure à 5 sur 20 était éliminatoire.

Ces informations ont fait l'objet d'une note de cadrage, mise en ligne sur le [portail de la fonction publique](#), attirant particulièrement l'attention des candidats sur ce barème.

Éléments statistiques de l'épreuve de QCM de la session de 2021-1 des concours d'accès à l'IRA de Bastia

Domaines du QCM	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Culture juridique et administrative (/57)			
Nombre de points maximum	43	39	32
Moyenne (1)	16.05	9.18	11.19
Finances publiques (/20)			
Nombre de points maximum	20	20	17
Moyenne (1)	10.47	7.41	9.43
Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes (/19)			
Nombre de points maximum	16	14	12
Moyenne (1)	3.48	0.58	2.43
Culture numérique (/20)			
Nombre de points maximum	20	20	18
Moyenne (1)	11.65	9.58	10.38

(1) La moyenne considérée est celle issue des résultats des candidats.

¹ Arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

C'est un test évaluant le socle de connaissances, où les meilleurs candidats ont montré leur maîtrise de l'épreuve. Les meilleures notes sont de :

- 90 pour le concours externe avec une moyenne de 43,5 points,
- 80,69 pour le concours interne avec une moyenne de 28,7 points,
- 75,52 pour le troisième concours avec une moyenne de 34,7 points.

L'épreuve de cas pratique

L'épreuve de cas pratique est ainsi définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'État. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée. »

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »

Cette épreuve, commune aux trois concours, a été évaluée à l'aune de modalités différenciées selon les catégories de candidats, conformément à la grille d'évaluation en ligne sur le [portail de la fonction publique](#).

Les observations du jury recouvrent celles de la session précédente.

Les meilleures copies se caractérisent par une note relativement exhaustive qui aborde les enjeux juridiques et financiers de la valorisation du patrimoine immatériel de l'État. Les candidats qui ont obtenu des notes les plus élevées sont ceux qui ont présenté une copie structurée comportant une analyse logique des idées, au plan apparent et rédigée dans le style attendu. Les candidats qui se sont démarqués ont pris de la hauteur sur le sujet en le présentant de manière claire, avec le positionnement attendu de la part d'un élève ayant vocation à être nommé attaché d'administration.

Les notes très opérationnelles au regard d'une prise de décision ont été particulièrement appréciées. Pour ces copies, les annexes étaient opérationnelles avec une proposition de valorisation clairement définie qui découle de la commande, de manière logique. Les meilleurs candidats ont pu construire avec soin des annexes pertinentes et cohérentes avec la note, ce qui a été tout particulièrement apprécié. Sont appréciées les annexes qui font un peu preuve d'originalité dans la présentation, en permettant au chef de service de se les approprier rapidement.

Ont été valorisés les candidats qui ont structuré leur copie, avec notamment une introduction et une conclusion et élaboré un plan problématisé.

Le jury du troisième concours a apprécié la qualité des copies révélant une véritable préparation à l'épreuve. Globalement, l'exercice du cas pratique est plutôt maîtrisé, il n'y a pas de copies « hors sujet », ce qui est à souligner au regard de la diversité des profils des candidats à ce concours. Le dossier documentaire est correctement exploité, la construction administrative est le plus souvent respectée.

Le jury a sanctionné :

- la note lorsqu'elle comporte des lacunes en terme de contenu, des faiblesses dans la synthèse (des exemples trop longs, copier-coller des documents..).
- les annexes, lorsqu'elles ne sont pas opérationnelles (le plus souvent par manque d'informations utiles) ou sans lien logique avec la commande. Les copies les plus faibles ne comportaient pas d'annexes ou les traitaient partiellement. Il est regrettable qu'elles soient trop souvent incomplètes et présentées de manière peu soignée. Il est dommage de constater que trop de candidats au concours interne ont bâclé les annexes alors que cette partie de l'épreuve est proche de leurs univers professionnels.
- les annexes qui, sur la forme, ne répondaient pas à la consigne.

Le jury a été surpris par des incohérences entre note et annexes, révélatrices d'une mauvaise gestion du temps.

Certains candidats du concours interne ne respectent pas le formalisme administratif voire s'en affranchissent, ce qui ne manque pas de surprendre. Lorsque ces candidats font référence aux textes, le respect de la hiérarchie des normes serait apprécié.

De manière récurrente les copies les plus faibles sont marquées par des problèmes rédactionnels, d'orthographe et de syntaxe ne permettant pas de projeter le candidat sur un poste de catégorie A.

Recommandations aux candidats :

Le candidat se présente à un concours donnant vocation à exercer, après la formation dispensée par l'IRA, les fonctions d'attaché d'administration de l'État. Lors de cette épreuve, il doit veiller à se projeter dans une fonction de catégorie A.

Concernant la note, l'introduction doit être soignée, le plan doit répondre à la commande et les intitulés des parties doivent être signifiants, problématisés. Le plan passe partout, susceptible de répondre à tout type de sujet, pénalise le candidat. Il convient de travailler sur la synthèse, d'éviter de recopier, sans analyse, un texte réglementaire, tout comme les contenus verbeux et inutiles qui déséquilibrent la note et constituent une perte de temps. Cela nécessite de développer des capacités d'analyse et de synthèse pour ne retenir que l'essentiel, sans rien omettre de fondamental. Le candidat doit reformuler les idées en se les appropriant. Il est essentiel d'être concis et précis. Une part importante de copies se contente de produire une note de synthèse générale et non une note administrative.

S'agissant des annexes, celles-ci doivent être opérationnelles et donc découler logiquement de la commande et de la note dont elles portent la cohérence. Il convient donc de les soigner et d'y accorder une attention toute particulière.

Une bonne gestion du temps est indispensable pour aller au terme de l'exercice.

Le jury insiste sur la qualité de la présentation des copies :

- l'écriture est parfois peu soignée, ce qui entrave une lecture correcte et fluide des copies ;
- la visibilité et lisibilité des parties et sous-parties sont à améliorer ;
- il n'est pas accessoire de rappeler au candidat qu'un temps de relecture est indispensable.

Il convient enfin de rappeler que les candidats ont tout intérêt à s'exercer à cette épreuve pour réussir à maîtriser le jour du concours. Les meilleures copies révèlent ainsi une solide préparation. Il est conseillé aux candidats de se projeter réellement dans le rôle de l'attaché en poste en produisant une note opérationnelle et des annexes utilisables immédiatement par le commanditaire. Il ne s'agit pas de résumer le dossier mais de répondre à une commande dont l'objectif est de préparer une prise de décision et sa mise en œuvre.

Les candidats doivent veiller à ne pas utiliser des signes distinctifs. Attention à ne pas indiquer, vraisemblablement sous l'effet du stress, en clair, ses noms et prénoms dans la note ou les annexes ; ceci est éliminatoire.

4. ÉPREUVE D'ADMISSION : L'entretien

La logistique mise en place par l'IRA de Bastia afin de respecter les règles sanitaires en vigueur a été rigoureuse et très appréciée par les candidats et le jury.

L'entretien, d'une durée de 30 minutes, débute par un exposé de cinq minutes. Les meilleurs candidats ont su faire la différence avec une approche personnelle et une réelle projection dans une fonction d'attaché d'administration de l'État. A l'opposé, d'autres candidats n'ont pas su éviter l'écueil d'une présentation préparée dans les centres de formation, formatée, voire récitée. Le jury rappelle qu'aucun plan type d'exposé n'est préconisé.

Le jury remarque une forme d'homogénéisation des projets professionnels des candidats, notamment de ceux passés par des formations dédiées à la préparation des concours administratifs. Le jury invite les candidats à s'intéresser à l'ensemble des parcours ouverts à l'issue de la scolarité à l'IRA et à ne pas adopter une position trop fermée sur leur projet professionnel, qui ne correspond ni à la philosophie du concours, ni à la réalité des parcours qu'ils sont susceptibles de connaître au cours de leur vie professionnelle en tant qu'attaché d'administration de l'État. De ce point de vue, et parce qu'elles encouragent une meilleure compréhension et permettent le déploiement d'une meilleure connaissance du monde administratif, la curiosité et l'ouverture d'esprit sont également des qualités recherchées. Enfin, les mises en situation ont pu faire apparaître des difficultés de positionnement des candidats, témoignant parfois d'une méconnaissance des droits et des devoirs des fonctionnaires. Le jury rappelle l'importance de maîtriser les fondamentaux du domaine, qui aident bien souvent à répondre à ce qui pourrait sinon apparaître comme un casse-tête managérial.

Dans le cas des mises en situation professionnelle, le jury rappelle aux candidats qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : le jury cherche simplement à vérifier la capacité du candidat à avoir, avant tout, du bon sens, à être pragmatique et à envisager plusieurs solutions. Son ouverture d'esprit, sa capacité de discernement et sa bienveillance dans sa manière d'aborder les situations tout en tenant compte de contraintes diverses (budgétaires, ressources humaines...), sont particulièrement recherchées. Le jury cherche à vérifier que le candidat dispose de bons réflexes managériaux, sans qu'il soit expert en la matière.

Les candidats admis ont su se projeter dans les divers métiers d'attaché d'administration proposés en sortie d'IRA. Ils ont également su démontrer des capacités de raisonnement et d'analyse sur les politiques publiques actuellement menées ; ils ont su argumenter et construire une réflexion à partir des questions posées.

Les candidats non admis n'ont pas su montrer leur motivation, leur intérêt pour les divers métiers proposés en sortie d'IRA et émettent parfois des souhaits de carrière sur des fonctions très ciblées. Ils n'ont pas suffisamment réfléchi au positionnement d'un cadre A de la fonction publique et notamment au rôle d'un manager.

Et surtout ne pas s'inventer une vocation pour le métier d'adjoint gestionnaire quand on ne souhaite pas sincèrement l'exercer. Le jury n'est pas chargé de recruter des adjoints gestionnaires mais bien des futurs attachés, membres d'un corps interministériel.

Le concours externe

Le jury a constaté le haut niveau académique des candidats et a noté une évolution des profils des candidats récemment diplômés de l'enseignement supérieur, de nombreux postulants présentant des cursus multiples. Beaucoup d'entre eux affichent par ailleurs des engagements citoyens (au travers d'implication dans le milieu associatif, d'actions de tutorat) et des expériences professionnelles (stages, alternances, démarches entrepreneuriales) qui constituent autant de points d'intérêt permettant au jury d'évaluer l'implication et l'acculturation des candidats mais également de distinguer les compétences spécifiques qu'ils ont eu l'occasion de développer dans le cadre de ces activités. D'une façon générale, la présentation de ces expériences était bien développée par la majorité des candidats, dans le temps imparti, avec une réelle analyse des compétences acquises.

Lors de ces entretiens, les candidats ont montré une réelle préparation, motivation et investissement. Le jury a entendu d'excellents candidats ayant réfléchi à leur projet professionnel et ayant eu la curiosité de s'intéresser à l'ensemble des postes offerts à la sortie de la scolarité de l'IRA. Ils ont souvent montré une excellente culture administrative.

Les meilleurs candidats ont du recul sur les domaines sur lesquels ils sont interrogés. Ils savent argumenter de manière pertinente et concise permettant ainsi au jury d'apprécier leur maîtrise des sujets.

Le jury a, pour les meilleurs, été favorablement impressionné :

- par leur capacité à se positionner en tant que futur élève et futur attaché,
- par la réflexion menée s'agissant des questions où un avis était sollicité.

Tous ont présenté un fort attachement aux valeurs du service public qu'ils entendent servir.

Les échanges ont été globalement très riches et d'un très bon niveau rendant l'épreuve particulièrement sélective, ce qui ne doit pas décourager les candidats non admis avec des notes proches de la barre d'admission.

Néanmoins, les candidats non admis éloignés de la barre d'admission ont montré un faible degré de connaissance de la réalité de l'organisation administrative. Les mises en situations ont parfois donné lieu à des réponses courtes montrant que la situation présentée n'était que très partiellement appréhendée, avec des développements peu étayés ou des propos convenus et un manque de connaissances. Ils ont manifesté un manque de curiosité et de connaissance sur l'ensemble des postes offerts à la sortie de l'IRA, un manque de motivation, un manque de connaissance de l'environnement professionnel administratif.

Certains candidats sont invités à travailler sur la dimension non verbale de leur communication, notamment sur le volume de la voix et le débit.

D'autres candidats gagneraient à occuper un ou plusieurs postes dans l'administration (par le biais de stages ou en tant que contractuel) afin de mieux connaître l'environnement professionnel auquel ils se destinent. Les candidats ayant des expériences dans un seul type d'administration ont parfois du mal à s'en extraire et à avoir une vision plus globale de l'administration de l'État.

De manière générale, les meilleurs candidats ont su faire preuve d'authenticité et mettre en valeur des éléments de leur personnalité particulièrement intéressants pour l'exercice de fonctions de cadre A de la fonction publique d'État.

Le concours interne

Les candidats admis ont bien préparé ce concours et nombre d'entre eux, motivés, montrent des compétences qui laissent présager une opérationnalité rapide. Dans l'ensemble, les candidats s'étaient préparés à présenter leur parcours et leur motivation et ont plutôt bien maîtrisé les cinq minutes imparties.

Les meilleurs candidats ont su allier leurs expériences professionnelles et une bonne projection dans des fonctions de cadres A. Ils ont montré un bon travail de préparation notamment sur la connaissance des différents environnements professionnels.

Certains candidats qui n'ont pas été admis, n'ont pas pu se projeter dans les fonctions des attachés. Ils ont manqué ainsi de recul et de réflexion sur les enjeux de la fonction publique et les pratiques managériales. Certains d'entre eux avaient des lacunes évidentes en savoirs administratifs.

Dans l'ensemble, les dossiers RAEP sont assez stéréotypés ; la présentation du projet professionnel reprend largement le descriptif de l'expérience professionnelle. Le jury rappelle que ce dossier est un support à l'entretien et, à ce titre, doit être préparé par le candidat lui-même. Il n'y a aucune valeur ajoutée pour le candidat à ce que ce dossier soit élaboré par une tierce personne ou par un organisme de formation. De manière générale, il est pertinent d'assurer une cohérence entre les acquis professionnels et le projet professionnel indiqués dans le RAEP et la présentation orale du candidat.

Lors de sessions précédentes les jurys avaient regretté le manque de connaissance de la fonction d'adjoint gestionnaire en EPLE. Cette année un grand nombre de candidats ont développé leur souhait d'accéder à cette fonction ; en s'inventant maladroitement une vocation, certains candidats ont davantage affiché une stratégie de préparation à un concours qu'une réelle motivation. Ce jury n'est pas chargé du recrutement exclusif des adjoints gestionnaires. Dans le même temps très peu de candidats ont su parler des enjeux de la transition écologique et ont montré de grandes méconnaissances dans ce domaine. Gageons que les candidats à venir maîtriseront mieux ces questions.

Les candidats admis ont montré qu'ils avaient les capacités d'adaptation, de réflexion, et les qualités attendues d'un cadre.

Les candidats non admis ne connaissaient que leur environnement professionnel immédiat, ne parvenaient pas à prendre du recul sur leurs activités du moment. Ils ne se projetaient pas sur un métier d'attaché et affichaient une motivation guidée par le souhait de « progresser » dans la carrière ou déclaraient, de manière imprécise, « être prêts à plus de responsabilités ». Il importe de bien définir son projet professionnel et de se renseigner sur les métiers proposés en sortie d'IRA (dans les différents ministères, en administration centrale ou déconcentrée ou en EPLE). Enfin, le jury a noté que certains candidats semblaient agacés par les questions et ne présentaient pas un positionnement adapté pour un futur cadre de la fonction publique. Il faut avoir réfléchi aux qualités attendues d'un cadre de la fonction publique pour se projeter dans cette posture.

Les questions de mises en situation appellent une réponse concrète qui s'appuie sur la compréhension des enjeux de la situation proposée d'une part et sur les connaissances et l'expérience d'autre part.

Lorsque le jury demande le point de vue du candidat, celui-ci doit savoir prendre du recul, et mobiliser ses compétences et son expérience professionnelle pour répondre de manière argumentée, concise et claire.

Le troisième concours

Les candidats, avec des profils très variés, se sont présentés avec un haut niveau de préparation. Certains candidats étaient dans une phase de réorientation après une reprise d'étude notamment pour parfaire ou acquérir les connaissances nécessaires afin de répondre aux exigences du concours. Ils ont globalement fait preuve de curiosité, d'approche des grandes orientations des politiques publiques.

Les candidats admis, ont très bien su mettre en valeur leur parcours et leurs compétences bien que n'ayant pas d'expérience professionnelle dans la fonction publique. Leur motivation était clairement exprimée avec une perspective positive de nouvelle carrière. Les facteurs déclencheurs de reconversion étaient clairement identifiés et exposés. Le jury a particulièrement apprécié la sincérité et la pertinence des échanges. Les candidats non admis proches de la barre d'admission doivent persévérer dans leur projet, compte tenu de la qualité des candidats de cette session.

Certains candidats gênés par un stress mal maîtrisé, doivent prendre confiance en eux, leur parcours atypique étant une caractéristique commune aux candidats à ce troisième concours. Cela conduit certains d'entre eux à utiliser des reformulations, périphrases ou autres circonlocutions qui ne correspondent pas aux attendus d'un futur cadre ou qui masquent de trop grandes lacunes.

La prise de risque et la dynamique de l'entretien doivent permettre aux candidats de se mettre en valeur. L'envie de réussir, de rejoindre absolument l'administration comme une conviction certaine, une évidence n'est pas suffisante.

En résumé les meilleurs candidats ont su exprimer leur détermination, exposer clairement un parcours déjà riche, montrer leur capacité à transposer leurs expériences et compétences dans le monde administratif mais aussi leur enthousiasme et leur motivation. Ils ont également montré des qualités de synthèse, d'analyse, de mise en perspective. Le jury a apprécié ces compétences au-delà des seuls admis.

Conclusion

De manière générale le jury a rencontré d'excellents candidats, bien préparés.

Au-delà de leur motivation ces candidats ont su :

- faire preuve de sincérité et de pragmatisme,
- faire preuve de curiosité sur la diversité des postes offerts à l'issue de la scolarité (administration centrale, services déconcentrés, gestionnaires d'établissement) même si le candidat, marque sa préférence pour un domaine précis,
- répondre de manière argumentée et concise,
- se positionner/donner leur avis lorsqu'il est demandé,
- avoir des réponses aux questions liées aux sujets annoncés dans la présentation orale.

Certains candidats n'ont pas su prendre de la hauteur par rapport aux conseils prodigués dans leur préparation au concours, ce qui s'est traduit par une certaine uniformisation des présentations et réponses aux questions.

Devant les enjeux de transformation de la fonction publique, d'accompagnement nécessaire des agents dans cette période d'évolution des missions, face à l'obligation de rendre un service de qualité aux usagers, l'administration cherche à recruter des cadres solides, conscients de ces enjeux, curieux et ouverts d'esprit.

Ce concours de recrutement à l'IRA se prépare bien au-delà des seules connaissances administratives. Le jury recommande donc au futur candidat :

- de se projeter en tant que futur fonctionnaire, cadre de la fonction publique, avec les droits et obligations que cela implique,
- de s'intéresser à tous les postes offerts à la sortie de l'IRA et d'être capable de se projeter sur les métiers qu'ils recouvrent ; l'environnement administratif doit avoir été travaillé sur les diverses thématiques générales,
- de se renseigner sur la scolarité offerte à l'IRA.

Les candidats admis ont fait preuve d'un haut niveau de connaissances et de qualités personnelles qui devraient leur permettre de s'intégrer rapidement dans une fonction de cadre et de répondre aux enjeux majeurs des évolutions actuelles.

Pour les membres du jury,

La présidente,

Simone Christin